



sequestre chez notaire

Par **sequestre**, le **29/06/2022 à 19:58**

bonjour

promesse vente non realisee.

combien de temps le notaire peut garder la somme versee par l acheteur ?

le notaire doit il obligatoirement nous demander avant de rendre a l acheteur ?

merci

Par **Visiteur**, le **29/06/2022 à 20:10**

Bonjour,

Le notaire demande au vendeur l'autorisation de rendre le séquestre.

Si le vendeur refuse, l'acquéreur doit le réclamer au tribunal, en étayant ses arguments (condition suspensive, constats, courriers, attestations de la banque, etc) et avec avocat obligatoire.

ça peut prendre des années....

(pour info : pour une vente annulée, j'ai récupéré mon séquestre après 10 ans, après 1ere instance et appel des vendeurs au TGI.)